



NUMÉRO 3 · 1ER TRIMESTRE 2022

# LA GAZETTE DE LISSY

Le bulletin d'information officiel de votre village.

## Au sommaire :

Page 1  
Edito

Page 2  
Urbanisme  
Cérémonie 11 Novembre 2021

Page 3  
Actualité

Page 4  
Règles de bonne conduite  
Etat Civil

## CONTACT

 **Mairie de Lissy**  
Place Roger Chauveau  
77550 Lissy  
 01.64.38.85.90

 [mairie.lissy@ville-lissy.fr](mailto:mairie.lissy@ville-lissy.fr)  
[urbanisme.lissy@ville-lissy.fr](mailto:urbanisme.lissy@ville-lissy.fr)

 [www.ville-lissy.fr](http://www.ville-lissy.fr)  
PanneauPocket : 77550 Lissy

 **Horaires public :**

- Lundi et mardi : 11h à 12h30
- Jeudi : 15h à 18h30
- Vendredi : 10h à 11h & 14h à 15h30

Le maire et ses adjoints reçoivent sur rendez-vous (s'adresser à la secrétaire).

## EDITO

Chers Lissoises et Lissois,

En ces premiers jours de 2022, je tenais à souhaiter à chacune et chacun d'entre vous une très belle année. Qu'elle vous apporte, ainsi qu'à ceux que vous aimez, la santé, le bonheur familial, la réalisation de vos attentes et la douceur de vivre dans notre commune.

Si l'année qui vient de s'écouler nous a permis de renouer avec certains plaisirs simples de la vie comme retrouver la famille, se réunir entre amis, se divertir, pratiquer notre sport favori ou encore partager un bon repas au restaurant.

2022 démarre malheureusement dans les mêmes conditions et les mêmes particularités que le début d'année 2021. L'espoir que nous avions tous de voir s'estomper ce virus disparaît de plus en plus. Nous ouvrons donc une nouvelle année avec les mêmes craintes, les mêmes peurs et une véritable lassitude s'installe. En effet, malgré tous nos efforts réalisés, le virus est toujours là et il progresse.

C'est pourquoi, il nous appartient de redoubler de vigilance, de respecter les mesures sanitaires et les gestes barrières.

Malgré tout l'année 2021 a été marquée par des réussites. Comme l'élaboration du PLU ainsi que le droit de préemption qui ont été approuvés en septembre 2021.

L'année 2022 ne manquera pas de projets, avec le vote du budget 2022, le projet d'installation de la fibre optique sur la commune, la mise en place d'une police intercommunale mise à disposition par la CAMVS, et le projet de sécurisation de la RD471.

2022 connaîtra aussi des événements politiques forts, avec notamment l'élection présidentielle qui va engager le pays pour les 5 prochaines années, ainsi que l'élection législative qui va désigner les 577 députés.

Il est maintenant temps pour moi de vous souhaiter à nouveau, au nom de l'ensemble du Conseil municipal, les meilleurs voeux pour cette nouvelle année;

La bienvenue aux nouveaux habitants qui ont rejoint notre village;

Ainsi qu'une bonne lecture de ce nouveau numéro de la gazette.

Et en attendant des jours encore meilleurs et la maîtrise complète de cette pandémie, je vous invite une fois de plus au respect des gestes barrières.

Prenez bien soin de vous et de tous vos proches.

Votre maire,  
Jean-Claude LECINSE

Nous vous rappelons que pour les nouvelles constructions ou les aménagements extérieurs (modification de façade, clôtures, abri de jardin, piscine, terrasse,...), un dossier de demande d'urbanisme est à déposer en mairie. Toutes les demandes sont soumises à validation de l'architecte des Bâtiments de France.

**Délai d'instruction (si dossier complet) :**

- 2 mois pour les déclarations préalables,
- 4 mois pour les permis de construire.

**Les travaux peuvent débuter uniquement après la réception de l'accord de votre demande.**

**Plus d'informations :** <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N319>

À partir du 1er janvier 2022, la dématérialisation des démarches d'urbanisme est devenue obligatoire pour toutes les communes. En effet, celles de moins de 3500 habitants peuvent mettre à disposition de leurs usagers, un moyen de saisine par voie électronique, et libre d'en choisir les modalités.

Pour notre commune, la mise en place du dispositif de SVE (Saisine par Voie Électronique) se fera exclusivement via une adresse électronique dédiée, seulement pour le dépôt des demandes d'autorisation d'urbanisme : à savoir celles concernant les certificats d'urbanisme (d'information ou opérationnel), les déclarations préalables, les permis de construire (initiaux ou modificatifs), les permis de démolir ainsi que les permis d'aménager. (CU, DP, PC, PA et P de démolir), sous forme dématérialisée à l'adresse suivante :

**urbanisme.lissy@ville-lissy.fr**

Nous vous rappelons également que la Communauté d'Agglomération détient les compétences eau potable et assainissement des installations d'assainissement autonome.

**Dans ce cadre, le service assainissement assure les missions suivantes :**

- Élaboration et mise en œuvre du schéma directeur d'assainissement (études et travaux).
- Suivi de l'exploitation du réseau, dans le cadre de délégations de service public.
- Instruction et délivrance des certificats de conformité des branchements aux réseaux publics d'assainissement et suivi administratif. <https://www.melunvaldesoise.fr/au-quotidien/eau-et-assainissement/eau-potable>
- Contrôle des installations d'assainissement non collectif, dans le cadre notamment de l'instruction des permis de construire.

**Pour les contacter :**

Service Environnement : Eau potable et Assainissement

297 rue Rousseau Vaudran - CS 30187 - 77198 Dammarie-les-Lys

Téléphone : 01.64.79.25.25

Horaires : du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h15 et de 13h30 à 17h30

Courriel : - eau potable : [eau.potable@camvs.com](mailto:eau.potable@camvs.com) / - assainissement : [assainissement@camvs.com](mailto:assainissement@camvs.com)

L'élaboration du PLU de Lissy a été approuvée en septembre 2021, ainsi que l'instauration d'un droit de préemption.

Tous les documents sont consultables en mairie et ou sur le site internet de la commune :

<https://ville-lissy.fr/fr/le-plu-de-lissy>

Le PLU est consultable sur le géoportail : <https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr/>

**"Le clos de Soignolles" :**

En 2020, les habitants du lotissement avaient réalisé des actions (constat d'huissier et réclamation) afin d'obtenir la fin des travaux de leur lotissement. Malheureusement la non solvabilité du lotisseur avait abouti à un sans suite.

En 2021, M. Le Maire a repris contact auprès du lotisseur afin d'aboutir à une solution. Après plusieurs échanges et relances avec l'appui de sa conseillère résidant le lotissement, les travaux ont été réalisés en quasi totalité. L'installation des candélabres et le raccordement Telecom, viendront prochainement clôturer les travaux.

**"Les Jardins du Lavoir" et "Le clos du Verger" :**

En 2021, M. Le Maire est intervenu à plusieurs reprises afin de faire intervenir le lotisseur DAVRIL concernant la station d'épuration (vidange, incident électrique,...).

Les conditions sanitaires ne nous permettent pas d'échanger de vive voix avec les habitants de ce lotissement afin de trouver une solution à leurs problèmes. Toutefois, avec la volonté de les accompagner dans leurs démarches, toute l'équipe municipale conseille fortement à tous les habitants du lotissement de recourir à un constat d'huissier et à une réclamation auprès de leur lotisseur afin de débloquer la situation. Nous ne manquerons pas d'appuyer leurs démarches en continuant de solliciter, malgré tout, leur lotisseur.

## RÈGLES URBANISME



## PLU

## LOTISSEMENTS

## CÉRÉMONIE DU 11 NOVEMBRE 2021



Nous tenions à remercier toutes les personnes présentes lors de la commémoration du 11 novembre 1918.

Un grand merci aux élèves de l'école des 4 chemins ainsi qu'à leurs institutrices pour leur présence, leur implication dans le chant de la marseillaise ainsi que pour leur poème en mémoire de nos combattants.

Tous nos remerciements à la FNACA de Moissy Cramayel ainsi qu'à la fanfare qui nous ont accompagné tout au long de la cérémonie.

Un énorme merci à vous habitants qui vous êtes déplacés nombreux pour cette cérémonie.

Ce fût un beau moment de recueillement et de souvenir pour nos soldats, tombés pour la France.



## ELECTIONS 2022

Deux grands rendez-vous pour le prix d'un. En avril 2022, nous élirons un nouveau président de la République, avant de retourner aux urnes, à peine deux mois plus tard, à l'occasion des élections législatives.

Les élections présidentielles se dérouleront les dimanches 10 et 24 avril 2022.

Les élections législatives se dérouleront les dimanches 12 et 19 juin 2022 pour la désignation des 577 députés.

Pensez à vous inscrire et/ou à vérifier votre inscription sur : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R51788>



Dates limites d'inscription sur les listes électorales		
Mode d'inscription	Election présidentielle	Elections législatives
En ligne	Jusqu'au 2 mars 2022	Jusqu'au 4 mai 2022
En mairie ou par courrier	Jusqu'au 4 mars 2022	Jusqu'au 6 mai 2022

## TOUR DE FRANCE 2022

Pour la 1ère fois, le Tour de France Femmes passera en Seine-et-Marne pour sa 18ème édition avec une étape 100% départementale reliant Meaux à Provins, le 25 juillet 2022. Une grande traversée de 135 km, traversant 37 communes de Seine et Marne.

Lissy sera mis à l'honneur puisque la commune fera partie de l'une d'elles pour cette deuxième étape du Tour de France Femmes.



## INSCRIPTIONS RENTRÉE 2022

Afin de connaître les effectifs pour la prochaine rentrée scolaire, merci aux parents dont les enfants entrent pour la première fois dans l'une des deux écoles du RPI (enfants nés en 2019 et/ou nouveaux arrivants) d'inscrire leur enfant en Mairie aux jours et heures d'ouverture, durant le premier trimestre 2022.

Pièces à fournir :

- Livret de famille
- Carnet de Santé
- Justificatif de domicile



## RECENSEMENT CITOYEN

Chaque jeune Français de 16 ans doit se faire recenser. Vous devez aller à la mairie avec les documents suivants :

- Carte nationale d'identité ou passeport valide
- Livret de famille à jour
- Justificatif de domicile

Le recensement fait, il reçoit une attestation de recensement. Il doit présenter cette attestation lors de certaines démarches (inscription au baccalauréat avant 18 ans notamment). Le jeune qui s'est fait recenser est ensuite convoqué à participer à la journée défense et citoyenneté.



## PASS SPORT

Le Pass'Sport est une nouvelle allocation de rentrée sportive de 50 euros par enfant pour financer tout ou partie de son inscription dans une structure sportive au titre de la saison 2021-2022. Les bénéficiaires sont les 6-18 ans allocataires de l'ARS, l'AEEH et les adultes handicapés bénéficiaires de l'AAH (6-30 ans). Le dispositif est prolongé jusqu'au 28 février 2022.



## SIVOM

Eco-pâturage à l'école des 4 chemins

Afin de simplifier l'entretien des espaces verts de l'école des 4 chemins à Lissy, le SIVOM a souhaité mettre en place un éco-pâturage. Il s'agit d'un mode d'entretien écologique des espaces naturels et des territoires par le pâturage d'animaux herbivores.

C'est ainsi que depuis la rentrée scolaire de Janvier 2022, les enfants de l'école peuvent observer tous les jours, deux beaux moutons.



## SERVICE NATIONAL UNIVERSEL

En 2022, 50 000 jeunes âgés de 15 à 17 ans pourront y participer.

Inscriptions ouvertes : <https://www.snu.gouv.fr/>  
3 séjours de cohésion sont proposés en 2022 : du 13 au 25 février ou du 12 au 24 juin ou du 3 au 15 juillet.

FAIRE VIVRE LES VALEURS REPUBLICAINES	RENFORCER LA COHESION NATIONALE
DEVELOPPER UNE CULTURE DE L'ENGAGEMENT	ACCOMPAGNER L'INSERTION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE

LA PROMOTION 2021 DU SNU S'ADRESSE À TOUS LES JEUNES FRANÇAIS NÉS ENTRE LE 02/07/2005 ET LE 20/04/2006 QUI SOUHAITENT S'INVESTIR DANS UNE SOCIÉTÉ DE L'ENGAGEMENT, BÂTIE AUTOUR DE LA COHESION NATIONALE.

<b>ÉTAPE 1: LE SEJOUR DE COHESION</b> APPRENDRE À VIVRE EN COMMUNAUTÉ • 2 SEMAINES DU 21 JUIN AU 2 JUILLET 2021 • DANS UN AUTRE DÉPARTEMENT	<b>ÉTAPE 2: LA MISSION D'INTERET GENERAL</b> • 84 HEURES RÉPARTIES AU COURS DE L'ANNÉE • À FAIRE CHEZ SOI • À FAIRE DANS L'ANNÉE QUI SUIT LE SEJOUR DE COHESION
--	--

<b>ÉTAPE 3: ENGAGEMENT VOLONTAIRE</b> SERVICE CIVIQUE, POMPIER VOLONTAIRE, BENEVOLE... • PARTOUT EN FRANCE OU DANS LE MONDE • ENTRE 16 ET 25 ANS	INFORMATIONS ET INSCRIPTIONS SNU.GOUV.FR
---	---

## PASS CULTURE

À partir de janvier 2022, le Pass Culture va être étendu à tous les élèves à partir de la quatrième. Il comprend une part individuelle pour les élèves de 15 à 17 ans : ils bénéficient d'un crédit de 20 ou 30 €/an pour leurs achats et activités culturelles. Si l'élève a activé son compte EduConnect la procédure est simplifiée.

Étapes à suivre :

1. Télécharger l'application pass Culture
2. Se munir de ses identifiants EduConnect (disponibles auprès de son établissement) et créer un compte
3. Ouvrir des droits grâce à ses identifiants EduConnect
4. Utiliser son crédit en achetant des produits culturels\*

## NOËL 2021

Colis des aînés

Comme chaque année dans le cadre des fêtes de fin d'année, l'équipe municipale a tenu à offrir un colis festif à tous les Lissoises et Lissois de plus de 65 ans.



Noël des enfants

Le Père Noël est encore passé cette année pour distribuer les jouets à tous les enfants de Lissy. Merci au Foyer Rural d'avoir organisé ce moment de convivialité avec la distributions des jouets et le goûter offert.



# RÈGLES DE BONNE CONDUITE



## Je respecte...

Les massifs de fleurs, les espaces verts, les installations publiques, ainsi que les propriétés privées.

L'interdiction de stationnement sur les trottoirs. Il existe plusieurs emplacements de stationnement dans le village, je les utilise au besoin.

Les horaires pour les bruits de voisinage.



## Je jette...

Mes papiers, mes pots, boîtes etc...dans les poubelles prévues à cet effet, et pas sur la voie publique.



## Je dépose...

Mes objets encombrants et lourds à la déchetterie. Je ne les abandonne jamais sur le trottoir, sur un terrain vague ou dans la nature.

Je ne brûle pas mes végétaux, ou autre dans mon jardin.



## J'apprends...

Je ne laisse jamais mon chien faire ses besoins sur les trottoirs, les places publiques, et les espaces verts publics.

Lors de mes sorties, je dois tenir mon chien en laisse et ramasser ses déjections.



## J'entretiens...

Les abords de mon domaine.



Les propriétaires ou les locataires sont tenus d'assurer le nettoyage des trottoirs. Les déchets ne doivent en aucun cas être jetés sur la voie publique ni dans les avaloirs d'eaux pluviales.

Les arbres, arbustes et haies en bordure des voies publiques ne doivent en aucun cas gêner la circulation des piétons ou des véhicules. Il vous appartient de procéder à la coupe, à la taille ou à l'élagage de toute végétation.



### NAISSANCE

4 naissances depuis juin 2021 dont :

- 04/06/2021 Kayden BOUMEKKI
- 07/07/2021 Lohan Nicolas DOS SANTOS MARTEAU
- 15/09/2021 Mia Mélissa GORGE



### MARIAGE

2 mariages en 2021 :

- 30/07/2021 Claire BERGO et Jean-Baptiste LEPRETE
- 03/12/2021 Edwige SCHARER et Alexis SCHOUTEN

DIRECTION DE LA PUBLICATION :  
JEAN-CLAUDE LECINSE

REDACTION :  
MICHELLE BOUILLAND-CHAUVEAU  
AMANDINE DE OLIVEIRA

MISE EN PAGE :  
AMANDINE DE OLIVEIRA

IMPRESSION :  
IMPRIMÉ PAR NOS SOINS.  
155 EXEMPLAIRES



IMPRESSION SUR PAPIER RECYCLÉ.



MERCI DE NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE.